

# 12<sup>ème</sup> Festival de Théâtre Amateur des Escholiers d'Annecy

## REGLEMENT

### 1. Présentation

La compagnie « Les Escholiers » organise son 12<sup>ème</sup> festival de théâtre amateur *avec le soutien de la ville d'Annecy, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNCTA).*

Le Festival est ouvert à **toutes** les troupes de théâtre amateur, **exclusivement**, seul le metteur en scène peut être professionnel. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate du festival. Seules les compagnies ayant participé au festival de l'année précédente (2018) ne peuvent postuler.

La durée de la pièce ne pourra excéder 1 h 45, entracte inclus.

La sélection des spectacles est assurée par le comité d'organisation composé de membres des Escholiers.

### 2. Dates et lieux de représentation

Le **12<sup>ème</sup> Festival de Théâtre Amateur des Escholiers d'Annecy** aura lieu du mercredi 29 mai au dimanche 2 juin 2019 au Théâtre de l'Echange (82 Places) et à la salle Pierre Lamy (280 places) à Annecy.

La date limite d'inscription est le 31 octobre 2018. Tout dossier arrivant après cette date ne sera pas pris en compte.

Une fois le choix des spectacles retenus, toutes les troupes candidates en seront informées et ce, avant 31 janvier 2019.

### 3. Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- Les troupes qui se portent candidates doivent envoyer leurs dates de représentations à venir accompagnées de deux invitations, ainsi qu'un support DVD de leur spectacle.
- La durée de la pièce ne doit pas excéder 1 h 45.
- Qualité du spectacle.
- Cohérence du spectacle (la dominante doit être théâtrale mais le spectacle peut contenir musique et danse).
- Moyens techniques nécessaires.
- **Temps de montage (comprenant montage des décors, installation des lumières et du son) grand maximum 2 h.** Le montage est effectué par la troupe. Un technicien est présent dans chaque salle pour l'aide au réglage de la lumière, **mais en aucun cas il n'assurera la régie.**
- Temps de démontage 30 minutes.

### 4. Obligation des troupes retenues

- **Les troupes s'engagent à respecter le temps « défini par elles lors de l'inscription » pour le montage, le spectacle et le démontage dans les limites imposées ci-dessus. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (montage, ouverture des portes, spectacle, démontage, repas).** Ceux ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.  
*L'ouverture des portes pour les spectacles se fera ¼ d'heure avant l'heure prévue pour le spectacle.*
- Les troupes (au minimum un représentant) s'engagent à assister au débat-colloque ainsi qu'à la remise des prix le dimanche 2 juin 2019. **Toute absence annulera leur participation au palmarès et entraînera le non remboursement des frais.**
- L'ordre des représentations est fixé par le Comité du Festival. Chaque troupe proposera des dates de représentations possibles, le samedi étant, en priorité, réservé aux troupes les plus éloignées.

## 5. Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Le paiement des droits d'auteurs SACD et de la SACEM sont pris en charge directement par l'organisation du festival.
- Le nombre de membres de la troupe pris en charge est constitué des comédiens distribués sur scène, d'un technicien effectivement en régie et du metteur en scène présent.
- Indemnité et hébergement, l'organisateur prend en charge :
  - Collation
    - Une collation est prévue après la représentation pour la troupe,
  - Indemnité de transport, l'organisateur indemniserà selon les règles ci-après :
    - si le siège de la troupe se situe jusqu'à 15 km d'Annecy, forfait de 80 €,
    - s'il se situe entre 15 km et 150 km, l'indemnité sera égale à 0,30 cts du km par véhicule de 4 personnes pour 2 allers-retours, (jour de la représentation et éventuellement dimanche) L'organisation ne prendra en charge que 2 véhicules au maximum.
    - s'il se situe au-delà de 150 km, l'indemnité sera égale à 0,30 € du km par véhicule de 4 personnes pour 1 aller-retour.
    - La troupe est hébergée et nourrie à partir du jour et de l'heure de leur représentation jusqu'au petit déjeuner du dimanche.
    - Pour les troupes résidant hors de France métropolitaine, l'indemnisation s'effectuera à partir de la frontière ou de l'aéroport le plus proche.
- Les repas non pris et non excusés au minimum 24 heures à l'avance seront à la charge de la troupe.
- Ces indemnités seront versées dans le mois suivant le festival
- Les membres de chaque troupe pourront assister gratuitement aux spectacles donnés à la Salle Pierre Lamy et bénéficier d'un tarif réduit pour les spectacles donnés au Théâtre de l'Echange, dans les 2 cas uniquement sur présentation du badge.
- Les invitations éditées par la troupe ne seront pas admises à l'entrée des spectacles,

## 6. Prix «Festival de Théâtre Amateur des Escholiers d'Annecy»

Les prix seront décernés le dimanche 2 juin 2019.

Le jury sera composé pour sa majorité de personnalités du théâtre professionnel et amateur.

## 7. Contenu du dossier de candidature :

### INDISPENSABLE

- Fiche de renseignements,
- (\*)Présentation de la troupe et synopsis de la pièce d'une dizaine de lignes chacun, sous format .doc,
- Un chèque de 20 € (vingt) non remboursable couvrant les frais d'inscription et de renvoi des documents,
- Un chèque de caution de 100 € à l'ordre de : "Les Escholiers " qui vous sera retourné en cas de non sélection ou rendu à l'issue du festival. En cas d'annulation de la part de la troupe après le 15 Mars, le chèque sera débité,
- Vidéo du spectacle complet format DVD. Nous préférons un Dvd plutôt que « Youtube » car cela nous permet de regarder le spectacle sur un écran plus grand. (TV au lieu d'Ordi).

### SI POSSIBLE

- Dossiers de presse concernant la troupe et la pièce proposée,
  - Plaquette de présentation, (de préférence sous forme informatique)
- Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

(\*) à envoyer à : [festivalescholiers@free.fr](mailto:festivalescholiers@free.fr)

## 8. Documents à fournir en cas de sélection :

- accusé de réception de la déclaration auprès de la Sacd notifiant la date, l'heure et le lieu avec la jauge de la salle au titre du festival
- attestation d'assurance responsabilité civile
- 4 affiches papier du spectacle format A3.

Les dossiers de candidatures doivent être retournés par courrier à :

Les Escholiers  
L'Echange – Théâtre Camille Mugnier  
26, Rue Sommeiller  
74000 - ANNECY

Festival de Théâtre Amateur des Escholiers d'Annecy